

3 Structure administrative et systèmes de gestion

3.19.2 Contrôle de la Performance, Audits et Révisions

Les contrôles sur la mise en oeuvre des plans de gestion sont menés sur deux fronts : d'une part un contrôle et un suivi quotidien de la mise en œuvre et de l'exécution des services sur les sites d'annonces d'emploi et d'autre part un contrôle final de chaque projet.

En complément, sur une base trimestrielle ou semestrielle, notre plan de gestion est vérifié au regard du type d'objectifs et des indicateurs concernés. Cette vérification est effectuée par le Manager Qualité et Environnement, avec la collaboration des chefs des différents départements.

Les plans de gestion sont clôturés annuellement et le degré de conformité avec les objectifs est évalué comme convenu, ainsi que les résultats. Le système est revu dans son intégralité par le Manager Qualité et Environnement, avec le directeur exécutif, dans ce que l'on nomme la Révision du Management.

Deux audits internes sont effectués annuellement sur la totalité du système intégré, afin de détecter des variations. Un audit externe est effectué ensuite par l'instance indépendante AENOR.

Les manquements identifiés sont immédiatement soumis à une période maximale de 30 jours au cours de laquelle des actions correctives doivent être prises pour remédier au problème ; des preuves de ces actions doivent être apportées.

